

Groupe PIZZORNO Environnement & ADECCO

Charte d'engagement pour une collaboration Socialement Responsable

Le **Groupe PIZZORNO Environnement**, créée en 1976 et dirigée par son fondateur, Francis PIZZORNO, est un des pionniers de la gestion des déchets ménagers et industriels banals en France.

Le Groupe Pizzorno Environnement se caractérise depuis l'origine par sa vision du métier et s'inscrit pleinement dans une approche de développement responsable, respectueuse de l'environnement et par sa maîtrise technologique dans l'utilisation de procédés innovants et non polluants.

Le Groupe Pizzorno Environnement est aujourd'hui présent dans la région PACA, en Ile de France et à l'international (Tunisie, Algérie, Maroc et désormais Mauritanie).

ADECCO est convaincu que le travail temporaire peut constituer une étape positive du parcours professionnel d'un individu. Dans ce sens, il s'est engagé depuis 20 années dans des actions socialement responsables pour le développement du statut social des intérimaires, la formation des intérimaires, la santé et la sécurité au travail, la lutte contre toutes les formes de discriminations ou bien encore la lutte contre les exclusions.

Dans le cadre de sa démarche de développement durable, Adecco rend compte publiquement des politiques et moyens qu'il engage et de leurs résultats auprès de l'ensemble de ses parties prenantes*.

Faire du développement durable une posture générale et partagée par ses différentes parties prenantes constitue à ce titre un des enjeux stratégiques d'Adecco, en particulier dans le cadre de son offre de services en ressources humaines auprès de ses clients.

* Voir en particulier : www.adecco-rse.com

Le Groupe PIZZORNO Environnement et ADECCO partagent donc des valeurs sur des sujets comme la santé et la sécurité au travail, les droits sociaux fondamentaux ou les conditions d'emploi. Ils développent ensemble depuis de nombreuses années une collaboration de confiance et de qualité.

L'objet de la présente charte est, au-delà des accords commerciaux entre les deux Entreprises, de :

- ⇒ définir le cadre et les engagements de progrès que les signataires partagent en faveur :
 - des conditions d'emploi des salariés intérimaires ;
 - de la qualité globale de leur collaboration ;
 - de l'éthique applicable aux relations qu'ils développent ensemble.

- ⇒ énoncer les lignes directrices d'une collaboration entre les signataires permettant de :
 - favoriser et valoriser la prise en compte des préoccupations sociales et environnementales dans leur collaboration ;
 - prévenir et réduire les risques liés à leur collaboration ;
 - rendre compte annuellement et de manière transparente des progrès accomplis.

Les engagements de progrès entre le Groupe PIZZORNO Environnement et ADECCO :

Engagement 1 : Assurer le respect du droit du travail et des droits sociaux fondamentaux :

Les signataires s'engagent à respecter, pour la part qui incombe à chacun d'eux, le droit du travail en vigueur pour les salariés intérimaires.

Une vigilance particulière sera portée par les signataires au respect des droits sociaux fondamentaux des salariés intérimaires.

Engagement 2 : Améliorer les conditions de travail et prévenir les risques au travail :

Les signataires s'engagent à proposer aux salariés intérimaires d'Adecco des conditions de travail équivalentes aux salariés permanents du Groupe Pizzorno Environnement.

Une Vidéo « Demain mon Job »[†] sera mise en place par Adecco pour présenter aux futurs intérimaires leur environnement de travail et les risques inhérents à l'activité du Groupe Pizzorno Environnement. Ensemble, les signataires, mèneront également une action renforcée visant à préserver l'intégrité physique des salariés intérimaires.

Engagement 3 : Développer l'employabilité :

Les signataires s'engagent à ce que les missions d'intérim réalisées dans le Groupe Pizzorno Environnement constituent, pour les salariés intérimaires, une étape positive de leur parcours professionnel.

Adecco s'engage à consacrer un budget spécifique, fonction de la masse salariale des intérimaires délégués dans le Groupe Pizzorno Environnement, en actions de formation.

Engagement 4 : Informer et faciliter l'accès aux avantages sociaux :

Les signataires s'engagent à faire connaître aux salariés intérimaires les avantages sociaux qui leurs sont réservés, qu'ils soient développés par l'un ou l'autre des signataires ou par la branche du travail temporaire.

Des réunions régulières d'information seront réalisées par les agences Adecco auprès des intérimaires en mission dans le Groupe Pizzorno Environnement. Ce dernier s'engage de son côté à proposer des locaux adaptés à ces réunions et à faciliter leurs mises en place en matière d'aménagements horaires.

[†] En partenariat avec la société [Job In Live](#).

Engagement 5 : Lutter contre les discriminations et promouvoir la diversité

Les signataires s'engagent à pratiquer un recrutement basé strictement sur les compétences professionnelles.

Des actions spécifiques seront mises en œuvre par Adecco et le Groupe Pizzorno Environnement, notamment via la FACE* de Toulon, pour favoriser l'accès à l'emploi des publics victimes de discriminations.

Engagement 6 : Agir ensemble pour l'intégration professionnelle des travailleurs handicapés

Le handicap n'étant pas un obstacle aux compétences professionnelles, les signataires s'engagent, chaque fois que cela sera possible, à mettre en commun leurs moyens afin d'accroître l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés.

Des actions de sourcing spécifiques, via l'outil « Job in Live »⁵ et leurs partenariats avec les Cap Emploi locaux seront mis en place de façon récurrente par les agences Adecco, qui proposeront les candidatures ainsi recueillies au Groupe Pizzorno Environnement.

Engagement 7 : Agir ensemble pour favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi

Les signataires souhaitent, dans la mesure du possible, contribuer à l'information, l'insertion et la formation professionnelle de personnes éloignées de l'emploi, notamment au travers des dispositifs dédiés de formation du travail temporaire et du réseau d'entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) associées à Adecco.

Des actions spécifiques de formation en alternance via les Contrat de Développement Professionnel Intérimaire (CDPI) et le Contrat d'Insertion Professionnelle Intérimaire (CIPI), seront mises en place pour des publics prioritaires entre les agences Adecco, les réseaux d'ETTI associés à Adecco (T'Plus et Idées Intérim) et le Groupe Pizzorno Environnement.

Engagement 8 : Accompagner et faire évoluer la présente charte

Les signataires s'engagent à désigner dans leurs organisations réciproques un pilote en charge du déploiement de cette charte et d'en évaluer les impacts. Ils s'engagent le cas échéant, à en faire évoluer le contenu.

Dans le cas où une difficulté surviendrait lors de l'application des engagements de la présente charte, les signataires conviennent d'y remédier par la concertation entre les pilotes désignés ci-dessus, aboutissant à la mise en œuvre d'une solution respectueuse des personnels concernés.

* Voir pour en savoir plus : <http://www.fondationface.org>

⁵ En partenariat avec la société [Job in Live](#).

Engagement 9 : Evaluer et rendre compte des progrès

Les signataires s'engagent mettre en place un reporting formalisé de la présente charte, à partir d'indicateurs de suivi communément définis.

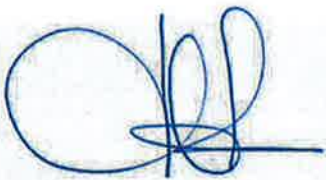
Ils s'engagent également à communiquer (en interne et en externe) de façon concertée, sur les freins et succès rencontrés dans son déploiement.

Fait à Le Muy, le 11 Juin 2008,

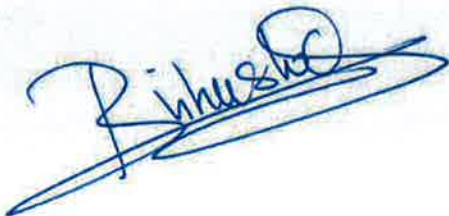
Les signataires :

**Pour le Groupe PIZZORNO
Environnement**

Mme Mirrione
Directrice Ressources Humaines



Mme Birkenstock
Responsable Ressources Humaines



Pour ADECCO

M. Fontana
Directeur Général Opérationnel



M. Titren
Responsable Développement Durable

